



## CONSEIL COMMUNAL DU 30 MARS 2021.

**Le Conseil communal s'est réuni ce mardi 30 mars 2021 à 20H.**

**Etaient présents :** Henri CHRISTOPHE, Bourgmestre – Président  
Sandrine MALCHAIR, Carole NACHTERGAELE, Anny DEVILLERS, Echevines  
Marie-Rose THIRIONET, Brigitte ROBERT, Marc PATERKA, Raphaël LEBLANC, Déborah CROUGHS, Valérie DUPAS, Muriel CLAVIR, Conseillers  
Danielle JACOB, Directrice générale

Monsieur le Bourgmestre ouvre la séance à 20.07H et remercie les Conseillers d'excuser l'absence de Monsieur De Rive, pour raisons professionnelles.

Séance publique

### **1. Adoption de l'ordre du jour de la séance**

Monsieur le Bourgmestre signale qu'il n'a reçu aucune demande de point complémentaire conforme au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation. Il propose d'approuver l'ordre du jour de la séance tel qu'il a été transmis aux Conseillers.

**A l'unanimité, le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance.**

### **2. Communications**

Monsieur le Bourgmestre indique que le budget communal 2021 a été approuvé par Monsieur le Ministre des Pouvoirs Locaux. Toutefois, afin de tenir compte de la seconde modification budgétaire qui n'est pas parvenue à la tutelle en raison d'un problème informatique, le budget a été révisé par la tutelle. Il est cependant conforme aux prévisions arrêtées par le Conseil.

S'agissant d'une communication, ce point n'appelle pas de vote.

### **3. Sucrierie – Proposition de collaboration avec la SPI**

Monsieur le Bourgmestre indique que le Collège a souhaité s'adjoindre la collaboration de la SPI, en plus de celle d'un consultant, afin de déterminer les meilleures possibilités d'aménagement du site de la sucrierie. C'est la raison de la convention qui est proposée aux Conseillers. Il est temps d'avancer et de faire de ce terrain un site rentable et aménagé.

Cette convention prévoit d'une part la transformation d'une part A en part E afin de permettre d'utiliser le mécanisme du « in house » et éviter les procédures de marché, et d'autre part une série de missions. La SPI sera chargée de

- la définition du périmètre d'analyse ;
- la réalisation d'un diagnostic territorial ;
- la mise en parallèle avec des éléments issus du Plan stratégique transversal de la Commune, du Schéma de développement de la Supracommunalité ;
- l'organisation d'une séance d'intelligence collective d'une demi-journée avec **le Collège** afin de faire émerger des propositions de projets en lien avec les besoins détectés sur le territoire ;
- les recommandations et aide à la décision – rédaction du rapport ;
- la restitution des conclusions - présentation orale à l'organe décisionnel.

Monsieur le Bourgmestre signale qu'il a eu une vidéoconférence avec la SPI et le consultant désigné par la Commune, et qu'il y aura une évolution dans deux semaines.

Monsieur le Bourgmestre insiste sur l'expérience importante de la SPI dans la gestion des friches industrielles et de l'aménagement des sites désaffectés. Il propose d'adopter la convention avec la SPI. Le coût est estimé à environ 8.000 €. L'intérêt financier pour la Commune est tel qu'il faut s'entourer pour conduire à bien ce dossier.

Madame Thrionet demande si le Collège a des propositions.

Monsieur le Bourgmestre lui répond que non, il y a encore trop d'éléments à éclaircir, par exemple le problème des merlons. Le subside est toujours valable.

**A l'unanimité, le Conseil adopte la convention avec la SPI.**

### **4. Vérification de l'encaisse de Monsieur le Directeur Financier.**

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Devillers pour qu'elle présente ce point.

Madame Devillers précise que Madame le Commissaire d'Arrondissement a procédé à la vérification de l'encaisse du Directeur Financier le 12 février 2021, sans remarque. Elle propose d'approuver cette vérification pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020.

**A l'unanimité, le Conseil approuve la vérification de l'encaisse pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020.**

## **5. Plan d'actions Zéro déchet**

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Malchair pour qu'elle présente ce point.

Madame Malchair explique que le programme Zéro Déchet comporte à présent les étapes suivantes :

- approuver la création d'une Ecoteam selon les conditions suivantes :

Constitution : l'Ecoteam sera constituée sur base volontaire au sein de l'ensemble de l'administration et des services du CPAS, de l'école et du Collège. L'Ecoteam sera constituée d'un maximum de 8 membres. Le recrutement se fera via le scan comportemental et suite à une réunion d'information.

Charge de travail : l'Ecoteam se réunira 4 fois par an, environ 3H par réunion. L'Ecoteam pourra mettre en place au maximum 2 actions par an.

Thématiques abordées : L'Ecoteam traitera l'ensemble des thématiques liées à l'environnement et au développement durable, mais principalement au Zéro Déchet.

Autonomie : Le Conseil donne mandat à l'Ecoteam pour les décisions relatives à son plan d'action, mais l'Ecoteam devra faire valider ses actions par le COPIL et le Collège avant leur mise en place.

Budget : Un budget sera alloué aux actions de l'Ecoteam en fonction du programme annuel des actions.

- approuver le contenu du scan comportemental et le diffuser auprès de l'ensemble du personnel des services précités.
- approuver la carte des acteurs. Ceux-ci ont été déterminés comme étant notamment les commerces et agriculteurs locaux, le GAL, les associations impliquées dans la gestion du bassin de Voroux, Intradel, le CPAS, la ressourcerie, le Home Waremmien, les professions en relation avec la santé, les communes voisines, les écoles et mouvements de jeunesse, les crèches et gardiennes d'enfants, la Petite ferme de Roloux, le secteur Horeca, le gîte rue de la Station, les associations culturelles et sportives, le bibliobus de la Province, les sociétés implantées dans la Commune. Le personnel communal et les mandataires sont également inclus dans les acteurs.
- approuver le plan d'actions, qui comprend notamment
  - o des actions concernant l'alimentation à l'école : mise à disposition d'eau, de gourdes, cruches, gobelets plastiques à la cantine ; atelier collations saines et conférence avec les parents, gestion raisonnée des portions et sensibilisation au gaspillage alimentaire, formation à la cuisine de collectivité, présence de poules à l'école de Fexhe, projet de cuisine à plusieurs communes, distribution de films alimentaires ;
  - o actions de communication sur le tri, sur le fait de ne pas choisir de déchet à l'achat de produits, utiliser d'autres vecteurs de communication (gares)
  - o actions « Monsieur Jardinage » : donner les excès de production, valoriser les citoyens aux bonnes pratiques, compost ;

- actions envers les petits ménages : accommoder les restes de repas, aliments oubliés, achats malins de petites quantités chez les commerçants de proximité.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver la création de l'Ecoteam, le contenu du scan comportemental, la carte des acteurs et le plan d'actions.

**A l'unanimité, le Conseil approuve la création de l'Ecoteam, le contenu du scan comportemental, la carte des acteurs et le plan d'actions.**

## **6. Règlement des cimetières**

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele explique que ce règlement a été élaboré avec la collaboration des services régionaux compétents, en particulier le « Monsieur Cimetières » de la région wallonne, afin de préciser et de rectifier certaines notions.

Les modifications sont les suivantes :

- La législation a changé en ce qui concerne la déclaration de naissance sans vie : la gestation est passée de 180 jours à 140 jours (art. 10) ;
- Les horaires des cérémonies funèbres nécessitant l'intervention du personnel communal sont fixés (art. 30) ;
- La définition des registres des ossuaires est mieux définie (art.31 bis) ;
- La construction d'un caveau est précisée (art. 34) ;
- Les plaquettes commémoratives sont précisées (art. 55)
- Précision également pour les plantations sur les tombes (art. 60) ;
- Précisions sur les exhumations de confort (art. 69) ;
- La réaffectation des monuments à récupérer par la Commune est déterminée (art. 77).

Madame Nachtergaele demande également qu'un paragraphe soit ajouté à ce règlement : à l'article 59, il faut ajouter « sur une concession en pleine terre, il ne sera accepté au maximum qu'une dalle avec une stèle ».

Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter ce nouveau règlement tel que complété.

**A l'unanimité, le Conseil approuve le règlement sur les cimetières.**

## **7. Infractions en matière de voirie communale – désignation du Fonctionnaire sanctionnateur provincial.**

Monsieur le Bourgmestre explique que les règles de la voirie communale ont été modifiées il y a quelques années, et que les infractions à ces règles ont été adaptées. Le règlement de police communal y fait référence, mais il est nécessaire de désigner le Fonctionnaire sanctionnateur provincial spécifiquement pour ces infractions, ce qui n'a pas encore été fait.

Pour réparer cet oubli, Monsieur le Bourgmestre propose de désigner le Fonctionnaire sanctionnateur provincial pour ces infractions.

**A l'unanimité, le Conseil désigne le Fonctionnaire sanctionnateur provincial pour les infractions relatives à la voirie communale.**

## **8. Achat de caméras de surveillance**

Monsieur le Bourgmestre rappelle que cet achat était programmé depuis plusieurs mois afin de lutter contre les incivilités de plus en plus nombreuses. Le budget étant approuvé, le cahier des charges est donc soumis au Conseil.

Il s'agit d'acheter 6 caméras et les accessoires indispensables, c'est-à-dire essentiellement des ordinateurs pour enregistrer les images et les restituer en cas de nécessité. La dépense globale est estimée à 10.000 €, la procédure négociée sera utilisée pour ce marché. Les caméras seront placées à l'espace multisport et sur le parking voisin, à l'école de Fexhe et près des installations sportives de Voroux. Faute de support adéquat, il n'est pas possible d'installer des caméras dans les chemins de campagne malheureusement.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver le cahier des charges et la procédure de marché.

Monsieur Leblanc demande comment les caméras seront reliées au réseau électrique.

Madame Nachtergaele répond que l'agent technique communal a rencontré des représentants des firmes pour le raccordement électrique.

Monsieur le Bourgmestre ajoute qu'il a été informé que 20 personnes environ jouaient à l'agora, alors que cela n'est pas autorisé, et qu'il a dû intervenir. Il précise aussi qu'à l'Union Hesbignonne, tout est détruit, sali, etc. La police passe, mais ne peut pas y rester. Les caméras sont donc indispensables actuellement, sinon tout se dégrade. En outre, il faut mettre la priorité sur l'instruction, les écoles sont indispensables.

**A l'unanimité, le Conseil approuve le cahier des charges et la procédure de marché.**

## **9. Modification budgétaire**

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Devillers pour qu'elle présente ce point.

Madame Devillers communique les données suivantes :

Au service ordinaire, les remboursements de dette ont été adaptés aux projets repris au service extraordinaire financés par emprunts ; un supplément a été prévu pour le curage des égouts, qui va se faire systématiquement où cela est nécessaire dans le cadre d'une campagne de

vérification en cours avec l'AIDE ; les remboursements ont été adaptés aux prévisions. Le bonus est de 637.080 €. La charge de la dette est de 4.477 € en plus pour les voiries et de 900 € pour les padels. 20.000 € sont prévus pour le curage des égouts, c'est une estimation sur base de la convention avec l'AIDE.

- Au service extraordinaire, les achats de mobilier de bureau et de matériel informatique ont été adaptés aux nouveaux besoins ; les travaux prévus pour le PIC ont aussi été adaptés aux montants déterminés par l'auteur de projet, puisque le remplacement des égouts n'était pas prévu au départ ; la modification du subside a bien entendu été actée aussi ; la construction de padels près du tennis à Voroux a été prévue ; le crédit concernant les égouts a également été augmenté, afin de procéder à une réparation urgente rue Bronckart suite à un effondrement. La voirie augmente de 600.000 €, 120.000 € sont prévus pour les padels, et des honoraires sont ajoutés pour le bassin d'orage de Momalle.

Monsieur le Bourgmestre intervient pour expliquer qu'en vue de promouvoir le sport dans la Commune et de diversifier l'offre, le Collège proposera lors du prochain Conseil l'achat de padels à installer à Voroux, dans le cadre de la supracommunalité avec Crisnée et Remicourt pour créer des pôles sportifs : le football à Crisnée, le basket à Remicourt et les sports de raquettes à Fexhe.

Le site de Voroux devrait devenir un site sportif centré sur les sports de raquettes. Le padel aura des retombées financières positives. Il y a des clubs performants à Fexhe, mais pas d'infrastructure ; le football n'a plus d'avenir à cause de la gestion de l'Union Hesbignonne.

Monsieur Leblanc estime que ce n'est pas un mauvais projet, mais voudrait avoir plus d'informations.

Monsieur le Bourgmestre lui répond qu'on est au début du projet. Cette discipline a le vent en poupe et il faut le faire maintenant. Le coût sera remboursé en environ 4 ou 5 ans.

Madame Dupas demande si les padels seront sur le terrain de l'Union Hesbignonne.

Monsieur le Bourgmestre lui répond que le projet sera présenté au Conseil et sera débattu.

Madame Devillers ajoute qu'il faut bien commencer par le budget.

Monsieur Paterka signale qu'on a une idée du prix, aménagements et gestion compris.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver la modification budgétaire n° 1.

**A l'unanimité, le Conseil approuve la modification budgétaire n° 1.**

## **10. Assemblée générale d'ENODIA**

Monsieur le Bourgmestre propose aux Conseillers de voter par oui ou par non à chacun des points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée du 19 avril prochain, à savoir :

1. Choisir l'option de vote 2, et charger un seul délégué, en tant que mandataire unique, de rapporter la décision du Conseil communal lors de l'Assemblée générale **oui à l'unanimité**
2. Nomination à titre définitif d'un administrateur représentant les Communes associées **non à l'unanimité**
3. Acquisition de parts de BRUTELE **deux voix pour – 9 voix contre**
4. Donner mandat à la direction d'ENODIA pour accomplir toutes les formalités nécessaires aux décisions adoptées lors de l'assemblée générale **non à l'unanimité**

**Le Conseil désigne Madame NACHTERGAELE comme mandataire unique pour le représenter à l'assemblée générale du 19 avril 2021.**

#### **11. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 février 2021**

Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter le procès-verbal tel qu'il a été transmis aux Conseillers.

**A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 16 février 2021.**

Monsieur le Bourgmestre lève la séance publique à 20.50 H.